Le public à la Cour d'assises

Paris, 15 février. — Le garde des sceaux adresse la circulaire suivante aux premiers présidents et aux procureurs généraux :

Mes chers collègues, depuis quelque temps, dans des affaires qui intéressent l'opinion publique, des plaidoyers de cours d'assises ont cru devoir recourir des pièces de nature à satisfaire une curiosité malsaine, aux habitudes judiciaires, et qui n'ont assisté [illegible] que pour satisfaire leur curiosité, [illegible] ne peuvent provoquer [illegible] publique.

[illegible] Les débats des causes pénales [illegible] à l'ordre, sont en général portés à la connaissance du public, trop souvent les incidents aussi bien que les plaidoyers ne jouissent ou à nourrir de cette passion malsaine.

Quatre de nos prédécesseurs se sont élevés contre ces [illegible] (circulaires 7 juillet 1851 14 mai 1869, 14 décembre 1870 et 21 octobre 1887).

[illegible] Mais ces circulaires, quelque sagesse qu'elles aient encore aujourd'hui dans quelques-unes, cela tient à ce que les instructions de ma chancellerie semblent avoir eu moins pour but plutôt d'en limiter que d'en supprimer l'usage.

Le moment me paraît venu de faire cesser toute incertitude et de mettre définitivement un terme au mal de chose qui n'a pas été, d'ailleurs, sans soulever de légitimes protestations.

[illegible] Il faut, devront seuls être admis dans l'enceinte réservée :

1° Les magistrats ;
2° Les jurés de la session ;
3° Les témoins, les experts et les interprètes ;
4° Les membres du barreau ;
5° Les membres de la presse chargés de comptes-rendus judiciaires.

Le procès de la, ne sera libre au public et M. les présidents ne délivreront à personne ni autorisation ni [illegible] d'une place privilégiée, ou permettant de s'y introduire dans l'heure où les portes sont ouvertes à tous.

Les instructions ne sont pas spéciales aux audiences des cours d'assises. Elles sont également applicables aux audiences civiles et correctionnelles. La raison d'ordre public qui leur commande de garder le caractère des débats par des mesures qui peuvent porter atteinte soit au respect qui est dû à l'autorité [illegible] soit au bonheur ou aux intérêts sous la protection de la justice, soit à la libre défense des prévenus.

Je vous prie, monsieur le président, monsieur le procureur général, de veiller bien vous concerter avec MM. les présidents de chaque cour assurer la rigoureuse observation des instructions qui précèdent, inviter les présidents de toutes juridictions à [illegible] conformer et à faire en réception de la présente circulaire.

Le Garde des Sceaux,
E. FALLIÈRES.

Encore Jack l'Eventreur

On nous télégraphie de Londres, 13 février.

— On annonçait hier la mort de Jack l'Eventreur. Il semble que cet assassin bien vivant ait voulu démontrer immédiatement la fausseté de cette information, car il a assassiné et mutilé aujourd'hui une femme toujours dans le quartier de Whitechapel.

Londres, 15 février. — Sir Bradford, chef de la police, est convaincu que le dernier assassinat commis à Whitechapel est l'œuvre de Jack l'Eventreur.

Il déclare qu'il va employer pour traquer le monstrueux les expériences qu'il a employées autrefois.

LA LYMPHE DE KOCH

Le docteur Koch vient de donner officiellement le nom de tuberculine à sa lymphe. Tous les flacons qui sortent du laboratoire dirigé par le docteur Libbertz, portent ce nom inscrit sur leurs étiquettes.

La lymphe de Koch est limbée, depuis quelque temps en Allemagne, dans un dénombrable tel que l'empereur, le chancelier, le conseil fédéral et le Reichstag viennent de recevoir une pétition demandant que l'usage de ce spécifique soit définitivement interdit. La pétition a été rédigée par M. Vercck, ancien député socialiste au Reichstag.

Chronique locale

ROUBAIX

Tirage au sort. — Hier ont commencé, pour Roubaix, les opérations du tirage au sort ; M. Guerin, secrétaire général de la préfecture, présidait ayant à ses côtés M. Julien Lagache, maire.

A midi 15, les opérations ont été suspendues jusqu'à 2 heures.

Le déjeuner, très bien servi par le restaurant des Univers, a eu lieu dans le salon de la mairie.

Voici les noms et numéros de ceux qui ont subi le sort :

Canton Est

Charles Alsin 127 — Alphonse Acoutz 55 — Léopold Acoutz 65 — Etienne Adeyns 61 — Gustave Andry 97 — Auguste Amoni 585 — Louis Aspelier 61 — Gustave Aubert 1 — Georges Baker 257 — Achille Bée 54 — Joseph Alex 230 — Armand Bée 254 — Henri Barjeot 727 — Alfred Hardouin 26 — Emile Bailly 34 — Georges Barrière 693 — Auguste Bauer 852 — Gustave Bauwens 309 — Henri Bauwens 739 — Hippolyte Bauwens 1 — Raynard 107 — Charles Bernard 608 — Gustave Bernard 555 — Charles Berth 13 — Edouard Bessière 146 — Emile Bataillé 179 — Louis Blanc 705 — Jules Blanquart 237 — Henri Blanblanque 45 — Constant Blommaert 492.

Gustave Boclet 57 — Raphael Bodart 42 — Pierre Boelaert 777 — Paul Bogaerts 101 — Charles Bonneure 255 — Gustave Bossuoss 285 — Pulide Bouant 539 — Léon Boutry 1 — Henri Boudonne 1 — Jean Bourgeois 1 — Emile Bourgois 608 — Jean Bourgois 1 — Eugène Bourgois 1 — François Boutry 504 — Henri Bayart 411 — Eugène Bracq 172 — Baptiste Bracquenier 587 — Pierre Bracquenier 1 — Jules Bracquenier 1 — Henri Brunel 616 — Jean Brunsweck 555 — Jean Bury 703 — Zénobie Bateson 259 — B. Bonnet 511 — Louis Bottelet 48 — Romain Camille 70 — Bricoin Callens 38 — Etienne Cazelle 474 — François Cappelle 11 — Louis Charvet 46 — Jean Carolyn 102 — Achille Carpentier 48 — Charles Carpentier 26 — Emile Carre 824 — Henri Carre 555.

Louis Carette 157 — Louis Carlier 27 — Louis Carette 157 — Louis Cottenier 27 — Jules Cottenier 504 — Richard Cuy 525 — Léon Cambier 30 — Emile Cambier 1023 — Alfred Cambier 1023 — Baptiste Cierckowsky 29 — Alexis Cieszkow 29 — Arthur Claybots 60 — Cornélie Clerx 1 — Jean Cocquerelle 1 — Henri Coulon 1 — Marie Claisse 257 — Emile Clouet 125 — Emile Cordonnier 1 — Emile Coudeville 118 — Henri Cornet 1 — Jean Cornette 79 — Jean Cornette 79 — Joseph Cottenet 79 — Albert Cottenet 79 — Louis Cornette 79 — Emile Cornerat 126 — Louis Corette 79 — Albert Corail 556 — Napoléon Cauet 24 — Louis Cauet 556 — Jules Cauet 556 — Jules Cadeau 556 — Idelaire Cordant 39 — Sauve Cauzeret 657 — Sidorer Condron 32 — Amédée Crohin 32.

Reynold Crohin 32 — Jules Dupuis 205 — Prudent Dupuis 205 — Léopold Debaisy 17 — Louis Debaisy 17 — Francois Debaisy 26 — Henri Debaisy 26 — Henri Debaisy 26 — Gustave Debaisy 26 — Emile Dubrulle 26 — Alphonse Dubrulle 26 — Charles Dubrulle 26 — Alfred Dubrulle 26 — Emile Dubrulle 26 — Alfred Dubrulle 26 — Emile Dubrulle 26 — Alfred Dubrulle 26 — Emile